

Au "Vieux-Moulin" lausannois

Autor(en): **A.B.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **28 (1956)**

Heft 1

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-124492>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

émises en vue de constituer le capital propre de 10 %.

Pendant l'hiver, les plans définitifs ont été soumis à l'approbation des autorités compétentes, cependant qu'un grand courant de solidarité se manifestait et que la totalité des parts était souscrite.

Les travaux seront certainement commencés au moment où paraîtront ces lignes, et la première habitation féminine de Lausanne sera vraisemblablement achevée pour 1956.

Cet immeuble sera réservé à des femmes dont les salaires ne dépassent pas 300 fr. par mois. On a pensé spécialement aux repasseuses, femmes de ménage, petites couturières à la journée, infirmières privées, etc., qui ont souvent des gains incertains, des périodes de

morte-saison ou de vacances non payées.

Les appartements, de une ou deux pièces, comprendront une cuisinette, W.-C., douche, cave. Le chauffage général est prévu.

La proximité de la crèche-garderie d'enfants de Bellevaux sera appréciée des jeunes mamans, qui pourront y confier leurs petits avant d'aller au travail, sans pour cela faire un long trajet.

La société a stipulé expressément que les porteurs de parts ne jouissaient d'aucun privilège dans l'attribution des logements.

Les demandes de location sont déjà si nombreuses qu'on envisage, si les circonstances s'y prêtent, d'édifier d'autres immeubles du même genre à Lausanne.

AU « VIEUX-MOULIN » LAUSANNOIS

La première réalisation de l'*Habitation féminine*, société coopérative, Lausanne, soit un immeuble de trente-huit appartements pour femmes seules ou ayant charge de famille, est sous toit. Le bouquet a été hissé le 28 octobre 1955 et l'achèvement de la construction est prévu pour juin 1956.

Il a fallu parer aux surprises du sous-sol lausannois, qui réserve si souvent aux constructeurs la découverte de bancs de mollasse, de nappes d'eau souterraines, etc., et supporter aussi les conséquences de la saison pluvieuse ; bilan : frais accrus, deux mois de retard dans les travaux. Malgré cela, les appartements offerts aux femmes seules dont le revenu n'excède pas 300 fr. par mois représenteront un loyer d'environ 80 fr. pour une pièce, 100 à 110 fr. pour deux pièces, cuisine et salle d'eau avec douche Poliban, le chauffage et l'eau chaude étant compris dans ces prix. On disposera dans chaque

appartement d'une armoire et d'un placard, plusieurs auront un balcon, et une petite cave sera à la disposition de chaque locataire. Douze appartements seront réservés aux femmes ayant plusieurs enfants ou personnes à charge (deux pièces). Le chauffage fonctionnera au mazout. Une colonne montante pour le téléphone permettra des raccordements avec un minimum de frais pour les personnes obligées, pour leur profession, d'avoir un appareil.

Trente-huit femmes, seules ou chefs de ménage, trouveront au « Vieux-Moulin » un logis équipé avec le souci de leur faciliter la vie, à elles qui sont obligées de travailler ferme pour subvenir aux besoins des leurs. Cet immeuble va certainement être le premier d'une série de réalisations à caractère social dont l'utilité se fait fortement sentir : habitations pour personnes âgées, par exemple.

A. B.

LES ESPACES VERTS DANS LA CITÉ NOUVELLE

Rapport présenté par J.-P. Bernard au congrès des ingénieurs des villes de France

L'objet de cet exposé est l'analyse des problèmes que pose l'aménagement d'espaces verts dans une ville nouvelle ou dans une ville ancienne en extension et l'étude des moyens propres à les résoudre.

Un espace vert est, par définition, selon M. Puget, urbaniste en chef, un espace planté, garni de végétation, contrairement à l'espace libre qui est celui non affecté à un usage précis, mais pouvant supporter simultanément des utilisations diverses : promenades, jeux, réunions...

Ces derniers doivent être libres au sol ; ils peuvent être plantés, à condition que ces plantations n'interdisent pas la libre disposition du sol.

La notion d'espaces verts nouveaux est particulièrement d'actualité depuis quelques années sous diverses influences :

- a) un urbanisme plus concret, demandant de l'air, du soleil et des plantations afin de former le cadre idéal dans lequel s'épanouira la vie des familles ;
- b) une architecture aux lignes sobres recherchant l'arbre, afin de la compléter ;
- c) une politique sociale donnant naissance à de nombreux centres scolaires, sportifs, hospitaliers, culturels... inscrits dans un ensemble vert.

L'aménagement d'espaces verts nouveaux se pose : dans les villes nouvelles en reconstruction ; dans les villes anciennes, où se réalise un programme de constructions ; ou bien encore, dans les villes anciennes où se réalise une étape du plan directeur d'urbanisme.